



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collectivité
Territoriale
de Guyane



Agence Régionale de Santé
Guyane

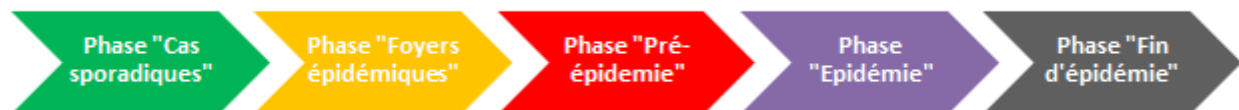
COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne mardi 21 avril 2020

Dengue

Passage en pré-épidémie et épidémie de la Guyane

Les dernières données épidémiologiques permettent de considérer que la circulation de la dengue en Guyane est désormais entrée en stade épidémique dans le secteur de Kourou et du Maroni; en stade pré-épidémique dans le secteur de Cayenne et dans le littoral Ouest.



Une épidémie de dengue touchant l'ensemble de la région se profile donc pour les semaines à venir: cette épidémie serait la première depuis 2013.

L'ARS rappelle que la stratégie sanitaire consiste à ralentir les contaminations pour :

- Réduire le risque d'avoir des patients développant des formes graves,
- Faire en sorte que le nombre de personnes malades **en même temps** soit le moins élevé possible (aplanir la courbe épidémique) **pour permettre au système de santé d'y faire face, notamment dans un contexte de co-circulation dengue et covid-19.**

L'augmentation du nombre de cas de dengue est à prendre très au sérieux

La maladie de la dengue peut-être grave, mais elle peut aussi se confondre avec le COVID19 et surcharger le système de santé (toux, fièvres, maux de tête...). C'est la raison pour laquelle l'ARS prépare une stratégie de dépistage combinée Dengue/Covid19, en lien avec le comité d'expert placé auprès de la Directrice Générale.

Il faut impérativement prévenir un médecin par téléphone ou téléconsultation à la moindre poussée de température.

Depuis janvier 2019, on dénombre en Guyane: 999 cas confirmés dengue, dont 407 cas à Kourou et 121 cas à Maripasoula. 17 cas confirmés hospitalisés et 1 forme sévère.

La collectivité territoriale de Guyane, acteur essentiel dans la lutte contre la dengue et les autres maladies transmises par les moustiques, poursuit ses actions de lutte anti-vectorielle sur l'ensemble territoire.

Cette évolution épidémiologique, et l'accélération de la transmission de la dengue, ont conduit la préfecture de Guyane à prendre un arrêté qui impose, aux habitants et aux acteurs publics et privés, l'exécution immédiate des mesures de salubrité publiques dans le cadre de la lutte contre la dengue.

Les services de l'État, en lien avec l'ARS et la CTG, piloteront un comité de gestion des maladies à caractère épidémique, permettant de coordonner les actions de l'État et des collectivités dans cet effort commun.

Face à cette évolution qui n'est pas inéluctable, **l'initiative individuelle est essentielle**. Afin de se protéger des piqûres du moustique transmettant la dengue, qui est actif surtout en journée, il est conseillé de se servir de répulsifs. Cette protection par répulsifs cutanés est altruiste et essentielle quand nous sommes malades, et donc contagieux. Pour protéger sa maison et son voisinage, tous les guyanais sont invités à éliminer fréquemment toutes les eaux stagnantes pouvant représenter des nids (gîtes) à moustiques, dans leur jardin, sur leurs terrasses, et dans tous les espaces ouverts situés à proximité de leur maison.

D'autres mesures de gestion de cette épidémie sont en cours de préparation par les services de l'État et la Collectivité Territoriale en relation très étroite avec l'ARS de Guyane.

Ces mesures sanitaires ne peuvent être que complémentaires aux mesures sanitaires individuelles, qu'il faut maintenir et renforcer.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex